

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

VU les articles L.2121.10 et L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales ;

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le onze décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Laffrey, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Faure, en séance ordinaire.

Date de convocation : 11/12/2025

Membres du Conseil municipal : 9.

Présents : Mr Philippe Faure – Mme Magalie Le Meur – Mr Daniel De Grandis – Mr Denis Viscuso – M. Frédéric Garcia – Mme Anne Mazzoli.

Absents : Mr Dominique Roumat – Mme Dominique Rose (procuration à Anne Mazzoli) - M. Christian Collé.

Secrétaire : Mme Magalie Le Meur été nommée secrétaire laquelle est assistée par Mme Geneviève Jolly Defaite, Secrétaire Générale de Mairie.

Date d'affichage : 17/12/2025.

Début de séance à 20 h 30.

ORDRE DU JOUR**48/2025 – Délibération : Demandes de subventions par des associations extérieures et ou organismes extérieurs.**

Monsieur le Maire expose les demandes ci-après des associations :

- ADMR,
- La Ligue Contre le Cancer.,
- Maison Familiale Rurale de Mondy (MFR).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de subvention à ces associations car elles ne portent pas de projets présentant un intérêt local.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

49/2025 – Délibération : Régularisations de facturations d'eau – budget du service de l'eau M49.

Madame G., gérante du commerce de coiffure Nena Coiffure, a été facturée de la seule prime fixe de 70. 00 € pour un compteur n°4335497 qui n'existe plus car remplacé par le compteur n°170861532 en 2021 pour lequel elle a été par contre facturée de la même prime fixe et des m3 de consommation (n° de facture 2025-001-000173) pour un montant total de 434.32 €.

Elle demande l'annulation de la facturation de la prime fixe de 70.00 € correspondant à la facture d'eau n°2025-001-000167 et à l'ex-compteur n°4335497, le branchement correspondant n'existant plus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la facturation de la prime fixe de 70.00 € correspondant à la facture d'eau n°2025-001-000167 et à l'ex-compteur n°4335497.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

50/2025 – Délibération : Demande de dégrèvement de loyers.

Monsieur le Maire expose la demande de la locataire du duplex de l'immeuble communal de l'ancienne Poste dans le village, Mme L. : elle souhaite un dégrèvement des loyers qu'elle doit concernant les mois de septembre, octobre et novembre 2025.

Pour rappel, elle a conclu un bail de location avec la commune qui débute à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 01/09/2031 pour un loyer mensuel de 500.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de dégrèvement de loyers.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

51/2025 – Délibération : Demande de remboursement.

Monsieur le Maire expose :

Une carte cadeau a été achetée auprès de Grand Place par carte bancaire pour un montant de 15.00 € sur ses fonds propres par Mr Daniel De Grandis, conseiller municipal, pour le compte de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-autorise le remboursement à Mr Daniel De Grandis de la somme de 15.00 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

52/2025 – Délibération modificative de virement de crédits-Budget du service de l'eau 2025- M49 – DM 5.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit :

-de créditer le compte Dépenses de fonctionnement 014 « Atténuations de produits » afin de permettre la réalisation des opérations de rattachements de fin d'année.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FD 701249/14 Reversement redevance pollution domestique		1 828.00 €
FD 701269/014 Reversement redevance sur la consommation d'eau		2 215.62 €
Total D 014 Atténuations de produits		4 043.62 €
FD 66112/66 Charges financières	1 828.00 €	
FD 673 Titres annulés (sur ex.ant.)	2 215.62 €	
Total	4 043.62 €	4 043.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit décrit ci-dessus.

Divers

Marché public pour la rénovation du Groupe scolaire de Laffrey :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la remise des offres concernant le marché public pour la rénovation du Groupe Scolaire de Laffrey se terminait ce vendredi 12 décembre 2025.

Il y a eu environ quarante-huit offres déposées et en moyenne, on reste dans l'enveloppe financière annoncée par l'architecte. L'économiste fera un dépouillement plus précis. Le résultat des analyses des offres sera connu mi-janvier 2026 ; ensuite les devis des entreprises seront envoyés en Préfecture dans le cadre du dépôt des dossiers de demandes de subvention pour financement de ce projet.

En principe, le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2026.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

- 48/2025 – Délibération : Demandes de subventions par des associations extérieures et ou organismes extérieurs.
- 49/2025 – Délibération : Régularisations de facturations d'eau – budget du service de l'eau M49.
- 50/2025 – Délibération : Demande de dégrèvement de loyers.
- 51/2025 – Délibération : Demande de remboursement.
- 52/2025 – Délibération modificative de virement de crédits-Budget du service de l'eau 2025- M49 – DM 5.

ELUS	SIGNATURE
Philippe Faure	<u>Présent</u>
Frédéric Garcia	<u>Présent</u>
Denis Viscuso	<u>Présent</u>
Magalie Le Meur	<u>Présente</u>
Anne Mazzoli	<u>Présente</u>
Daniel De Grandis.	<u>Présent</u>
Dominique Rose	<u>Absente (procuration à Anne Mazzoli)</u>
Christian Colle	<u>Absent</u>
Dominique Roumat	<u>Absent</u>

Fin de séance à 20 h 40

Signatures

La Secrétaire de Séance
Madame Magalie Le Meur



Le Maire de Laffrey
Philippe Faure

